

De : LE TU Nadine [<mailto:n.letu@alsace.cci.fr>]
Envoyé : mercredi 20 janvier 2021 11:00
À : mairie@herbitzheim.fr
Objet : Herbitzheim - Elaboration du PLU - Avis CCI

Bonjour,

Par courrier daté du 9 octobre 2020, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole (CCI AE) sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Herbitzheim, arrêté le 28 septembre 2020, et je vous en remercie.

Nous avons réceptionné l'ensemble du dossier le 16 octobre 2020.

L'examen du dossier, transmis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées à la procédure d'élaboration du PLU, amène la CCI à formuler des observations développées ci-dessous.

Nous sommes en phase avec votre volonté d'assurer une mixité fonctionnelle au sein du tissu urbain, tout en veillant à n'y autoriser que des activités économiques compatibles avec les autres fonctions urbaines.

De même, nous saluons votre intention de garantir la disponibilité du foncier à vocation économique pour l'installation immédiate d'activités économiques et la pérennisation de la vocation économique des sites d'activités économiques, ainsi que le maintien et l'accompagnement à l'évolution des activités présentes dans les zones UX situées au Sud-Est et en entrée Sud de Herbitzheim.

La CCI AE accorde une attention particulière à la qualité d'aménagement des sites d'activités et à leur bonne intégration paysagère. Aussi, nous nous alignons sur votre choix de délimitation du site d'activités UX, situé au Sud-Est de la commune, de sorte à atténuer au maximum les impacts environnementaux tout en ne pénalisant par les activités économiques.

Nous restons évidemment à votre disposition pour échanger sur le sujet et vous souhaitons une très bonne année 2021.

Bien cordialement,



Nadine LE TU
Chargée de missions
Direction Attractivité et Développement des Territoires

CCI Alsace Eurométropole
10 place Gutenberg CS 70012 - 67081 Strasbourg Cedex

T.+33 3 88 75 24 87
www.alsace-eurometropole.cci.fr